

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Cellule évaluation
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

A

Monsieur le Préfet du Nord
Préfecture du Nord
Direction de la réglementation
et des libertés publiques – 1er bureau
12, rue Jean-Sans-Peur
59039 LILLE CEDEX

à l'attention d'Anne-Charlotte MOLLET

Lille, le **06 AOUT 2012**

Objet : information sur l'absence d'observations émises dans le délai de deux mois, suite à la consultation de l'Autorité environnementale, relative au projet de construction d'un crématorium, rue de la Sucrerie, à Caudry
Références : 2012-06-04-198

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet de construction d'un crématorium, rue de la Sucrerie, à Caudry, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 04/06/2012.

En application des dispositions de l'article R122-7 du Code de l'Environnement, je vous informe qu'aucun avis n'a été formellement produit dans le délai de deux mois.

La présente information sera jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet. Cette information figurera également sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement,
Par intérim du Directeur



Barbara Bour-Desprez